

## Compte rendu réunion du 25 Février 2016

Etaient présents : TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE SAUF

Madame Laurence BREBANT qui a donné procuration à Monsieur Louis LHUISSIER

Madame Chantal POTTIER qui a donné procuration à Madame Christiane GAUTHERON

Secrétaire de séance : Mme PAGEAUT Annie

---

Monsieur HUTTE Laurent apporte une remarque sur le précédent compte rendu de séance

Elle concerne l'absence de matérialisation au sol et l'absence de panneau à la sortie du quai de la Hutte et de la place du 1<sup>er</sup> mai pour s'engager sur la RD 968. Le manquement de signalisation peut être interprété comme une priorité à droite ce qui n'est pas le cas puisque l'accès est sur une RD et par conséquent, la responsabilité de la municipalité serait engagée en cas d'accident.

Le maire, à l'ouverture de séance, sollicite le Conseil Municipal pour l'inscription de trois questions supplémentaires à l'ordre du jour. Le premier point concerne la rétrocession des équipements publics et de la voirie du lotissement « le Paradis ». La demande émane de l'Association Syndicale Libre lotissement « Le Paradis ». Le second point concerne les travaux sylvicoles 2016 qui doivent être réalisés par l'ONF et la dernière question porte sur la plate-forme des déchets verts. Devant l'importance des questions, le Conseil Municipal décide l'ajout des trois points à l'ordre du jour de la séance.

### **RETROCESSION DE VOIRIE ET EQUIPEMENTS PUBLICS**

La commune a été destinataire d'un courrier rédigé par les membres de l'A.S.L (Association Syndicale Libre) du lotissement « le Paradis » concernant la rétrocession au profit de la commune des équipements publics et de la voirie.

La rétrocession doit permettre la dissolution de l'ASL qui voit nombre de ses membres démissionner pour cause de déménagement. Il faut rappeler que le constructeur HTD a laissé à la charge de l'ASL les problèmes de voirie et d'équipements publics. Le maire souligne que

les habitants sont des contribuables de la commune et que la reprise des équipements est de ce fait obligatoire.

Le Conseil Municipal de Losne décide, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 3 abstentions de reprendre à sa charge les équipements publics et la voirie du lotissement « le Paradis ».

Un état des lieux des canalisations sera réalisé avant la rédaction de l'acte de transfert. Ce dernier sera annexé audit acte.

La réponse du Conseil Municipal sera adressée au représentant de l'ASL monsieur Frédéric BOS, directeur adjoint.

### **TRAVAUX SYLVICOLES 2016**

Le montant du devis, proposé par l'ONF, s'élève à 13 643 €. Ce dernier concerne des travaux subventionnés dans la parcelle 27 avec de la régénération et de la plantation pour un montant de 11 451.38 € HT

L'autre partie du devis concerne des travaux d'entretien dans les parcelles 4-5-6-7 pour un montant de 951.58 € HT

Le devis proposé par l'ONF est accepté à l'unanimité.

### **PLATE-FORME DECHETS VERTS**

La plate-forme de déchets verts sise rue du Paradis sur la route d'Aumur engendre des problèmes dans sa gestion. La fréquentation du site provoque une accumulation de déchets et finit par poser des difficultés d'accès dans le site. Le terrain a été mis à disposition par la commune de Losne pour permettre de dégager l'afflux de végétaux dans les déchetteries. La mise à disposition de ce terrain au profit des habitants du territoire communautaire fait de ce dernier un service d'intérêt collectif. Les déchets verts sont stockés sur la plate-forme dans l'attente d'être broyés par les soins de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal souhaite que la Communauté de Communes reprenne la gestion du site ou qu'une convention soit établie entre Rives de Saône et la commune de Losne pour définir les modalités de fonctionnement et d'entretien. Il devient urgent de trouver une solution. La communauté de Communes « Rives de Saône » sera interpellée pour proposer une convention d'ici à fin mars.

### **SUBVENTION 2016**

Le Conseil Municipal a voté les montants de subvention qui seront alloués sur 2016 aux associations communales et intercommunales. Les participations financière attribuées en 2016 par la commune de Losne ne subiront aucune évolution par rapport à 2015 soit un

montant total de 20 210 €. Il est rappelé que les dossiers de demande de subvention sont à retirer auprès du secrétariat de mairie ou sur le site internet de la commune. Les dossiers complets devront parvenir en mairie avant le 30 juin 2016.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'association « Pagaies des Bords de Saône » a sollicité la commune de Losne pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre de l'organisation des championnats de France de Dragons Boat. Ces derniers se dérouleront les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à SAINT JEAN DE LOSNE. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du maire, vote à l'unanimité l'attribution d'une participation financière de 500 € à l'association « Pagaies des Bords de Saône »

### **TRAVAUX – BUDGET 2016.**

La commission finance s'est réunie le 18 février dernier pour débattre sur les orientations budgétaires 2016. De nombreux projets seront inscrits au BP.

Le maire revient sur le projet d'acquérir l'immeuble sis 3 rue de Seurre. Devant les futurs coûts de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment, ce dernier propose la solution suivante et qui permettra à la commune de bénéficier d'aides financières de la part de l'Etat.

La construction d'un bâtiment destiné à accueillir la restauration scolaire et une salle à destination de l'accueil des séances de NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). La future construction serait édifiée à l'arrière de l'école maternelle. Les travaux comprendront en sus l'aménagement d'un parking dont l'entrée se fera par la rue de Chaumergy. Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le projet et décide d'inscrire la dépense au BP 2016.

L'extension du hangar communal pour un coût de 17090 € HT et la réhabilitation du local sis Mare du Lys. Ce dernier accueillera les vestiaires des agents techniques.

Mme DUBIEF Martine souhaite inscrire au BP 2016, l'éventuelle acquisition par la commune du terrain où est sis le garage ROYER. Des renseignements seront pris afin de connaître la réglementation et le coût d'une dépollution du site.

### **BONS D'ACHAT DU 14 JUILLET**

Chaque année, la commune de Losne offre à l'occasion des festivités du 14 juillet un bon d'achat aux personnes de plus de 70 ans domiciliées sur la commune. Pour 2016, le Conseil Municipal décide de revoir les modalités d'attribution des bons. Seule les personnes dont la résidence principale est sise sur la commune de Losne se verront attribuer un bon d'achat, ce qui exclut les personnes âgées de Losne en résidence à l'EPADH de Saint Jean de Losne. En 2015, le personnel soignant de l'EPADH a interpellé les deux adjoints, Mesdames

GAUTHERON et PAGEAUT qui venaient déposer les colis auprès des personnes âgées de Losne. En effet, pour des raisons de sécurité, la direction ne souhaite plus de dépôt direct des colis auprès des pensionnaires. Le Conseil Municipal maintient à 19 € la valeur du bon pour 2016.

### **LOYER « LOSNE AMBULANCE »**

Le loyer de la société Losne Ambulance est révisé chaque année au 01/04. La révision est basée sur l'indice de la construction, le loyer subira une augmentation légale.

### **ACQUISITION DE TERRAIN**

Monsieur de SORBIER de POUGNADORESSSE a adressé en mairie un courrier concernant l'acquisition par la commune du terrain sis « Aux Beubes » et cadastré AE n° 117 pour une contenance de 18 a 75 c. Le maire rappelle que le Conseil Municipal avait proposé un prix d'achat de 9 € le m<sup>2</sup>. Le terrain est situé en zone UL du PLU approuvé le 21/04/2011, zone destinée à l'aménagement des équipements sportifs.

Monsieur de SORBIER de POUGNADORESSSE, ses frères et sœurs informent qu'ils cèdent au prix de 9 € le m<sup>2</sup> à la commune la parcelle AE n° 117. Le Conseil Municipal décide d'acquérir ladite parcelle pour un montant de 16 875 € ; Les crédits seront inscrits au BP 2016.

### **LOCAL NAP**

Devant le succès rencontré par les Nouvelles Activités Périscolaire sur la commune de Losne, il devient urgent de trouver un nouveau local qui accueillera une partie des séances de NAP. Les vestiaires de foot sont proposés comme local d'accueil à la Communauté de Communes. Il faut rappeler que le terrain de sport et les locaux appartiennent aux communes Saint Usage, Saint Jean de Losne et Losne, l'avis des deux autres collectivités est indispensable pour l'utilisation des locaux. Le Président de la Communauté de Communes « Rives de Saône » a interpellé sur le sujet les communes de Saint Usage et Saint Jean de Losne qui ont émis un avis favorable à l'utilisation des locaux du foot dans le cadre des NAP.

### **REVISION DU PLU**

Le Conseil municipal a en projet la révision du PLU approuvé le 21/04/2011. Le Bureau Natura qui a réalisé le PLU communal a été contacté pour des conseils sur les modalités administratives et techniques d'une révision.

Le maire rapporte que la révision prend en considération l'intérêt général, le cas par cas est prohibé. Elle est basée sur une argumentation pertinente et cohérente en adéquation avec le projet d'aménagement de développement durable (PADD) défini par la commune.

Des phases de concertation seront conduites, dès lors que le Conseil Municipal aura fixé les objectifs de la révision. La concertation préalable se tiendra en mairie, selon des périodicités définies par le Conseil Municipal où la participation du public sera requise.

L'ensemble du Conseil se réunira vendredi 4 mars à 18 heures en mairie pour une première réunion de travail.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Compte-rendu des différentes réunions écoulées est fait à l'assemblée.

### **-Ecoles**

Mme GAUTHERON Christiane a participé au conseil de l'école élémentaire. Elle informe qu'aucune fermeture de classe n'est prévue pour la rentrée 2016-2017. La commune enregistre un taux de fréquentation aux NAP de 77 %. Un sondage a été mené auprès des parents d'élèves concernant une éventuelle réorganisation des horaires des NAP. La majorité des parents souhaitent conserver les horaires actuels à savoir deux séances d'une heure trente chacune. Si un changement devait avoir lieu, 47 % d'entre eux préféreraient une séance de trois heures le jeudi. Un conseil d'élève va être mis en place.

La brigade de gendarmerie de Saint Jean de Losne a effectué une visite de sécurité, le point prioritaire est d'obtenir une clé de la grille du stade pour permettre l'évacuation des élèves ; Il faudrait solliciter les riverains pour organiser l'accueil des enfants en cas de sinistres ou dans le cas d'intrusion. La gendarmerie sera interpellée pour organiser une journée de sécurité routière. Différentes manifestations sont prévues d'ici à la fin d'année par les écoles élémentaires et l'association APPEL

Des devis ont été demandés pour la réalisation, pendant les vacances estivales, de travaux de peinture dans la classe de Mme GIANNINI.

### **-terrain cadastré AE n° 118 « Aux Beubes »**

Le maire informe qu'en date du 16 février dernier, la commune a signé l'acquisition du terrain sis « aux Beubes » cadastré AE n° 118 pour la somme de 9 360 € et appartenant à M. MONNIER Bernard.

### **-Location de parcelles**

Mme DUBIEF Martine souligne le problème du terme « bail à ferme » employé sur le contrat de location conclu avec le futur propriétaire du bâti sis 45 rue du paradis. Un bail à ferme est

une location de terre agricole destinée à être exploitée par un fermier. Les renseignements seront pris et l'intitulé du bail modifié.

#### -Site internet de la commune

Le maire informe que le site internet de la commune apporte de nombreuses remarques de la part des internautes visitant ce dernier et concernant la présence d'informations erronées. Le maire interpelle les membres de la commission sur la mise à jour du site. Si aucun travail n'est réalisé sur ce dernier, le maire envisage sa suppression.

#### -hangar Communal

Le conseil municipal décide de retenir une construction en deux travées de 6 mètres pour le hangar communal.

#### -Gravats Rue du Closeau

Monsieur HUTTE Laurent pose le problème du déblai des tas de gravats de la Rue du Closeau et correspondant à la maison CARMONA. Le maire informe qu'un courrier doit être adressé en Préfecture pour connaître la réglementation en matière d'évacuation d'un bien propriété d'autrui.

#### -Fleurissement Impasse des Lys

Monsieur HUTTE revient sur la demande des riverains du lotissement Impasse des Lys concernant la pose de bacs à fleurs sur le domaine public. Le maire informe qu'aucun habitant du lotissement ne s'est manifesté. Il faut rappeler que la commune prendrait à sa charge les bacs à fleurs en contrepartie, les habitants du lotissement s'engageaient à entretenir les plantations.

#### -Projet CODIFRANCE.

Le supermarché COLRUYT va être rénové, dans ce projet, la société CODIFRANCE est actuellement en signature du compromis de vente pour l'immeuble sis 25 rue Nationale. Les propriétaires actuels louent à la commune la parcelle AE n° 150 d'une contenance de 177 m<sup>2</sup> et qui forme la pointe du terrain. Le Conseil Municipal décide de reprendre la parcelle AB n° 150 à la vente du bien dans le cadre d'un projet d'élargissement de l'accès à la rue du Pontreux.

#### -Location de terres agricoles

Mme DUBIEF Martine revient sur le mode de transfert de bail de location de terres agricoles à un successeur. Elle souhaite savoir si la commune peut établir une fin de bail au profit du locataire sortant pour permettre d'établir un nouveau bail au nom du successeur. Les renseignements seront pris auprès de la Chambre d'Agriculture et la réponse sera donnée lors du prochain conseil.

#### -Barrière Ancienne Route de Seurre

La barrière Ancienne Route de Seurre sera posée lorsque la commune réceptionnera les réponses des gestionnaires de réseaux dans le cadre des demandes de DICT (déclaration intention de commencement de travaux).

Séance levée à 22h 30

Le Maire

L.LHUISSIER